

Le prix Georges Brassens, un trophée réalisé par le sculpteur JJ François, sera décerné au lauréat qui se verra programmé dans le cadre du Festival FERNANDE 2019 au Théâtre de la Mer Jean Vilar à Sète entre le 22 et le 29 Juin 2019.

REGLEMENT

- 1) Ce concours est ouvert à tous les Auteurs, Compositeurs, Interprètes qui s'expriment en langue française
- 2) Ce concours se tiendra à Sète (34200)
- 3) Il sera demandé aux candidats de nous faire parvenir 3 chansons de leur composition et interprétées par eux-mêmes, dont une en vidéo
- 4) Tous les styles sont admis
- 5) Les inscriptions ouvrent le 10 Novembre 2018 et seront clôturées le 31 Janvier 2019.
- 6) Cet envoi comprendra le bulletin d'inscription, ainsi qu'une présentation en quelques lignes de sa personnalité artistique.
- 7) Cette démarche est à la charge des candidats
- 8) Suite à la réception du téléchargement ou liens mail, une présélection désignera sept candidats retenus pour la finale.
- 9) La finale aura lieu le samedi 16 Février 2019 à l'Espace Georges Brassens à Sète.
- 10) Tous les candidats seront avertis par mail du résultat de cette pré-sélection et devront confirmer obligatoirement par retour leur présence à la finale et faire parvenir leur fiche technique
- 11) Il sera demandé aux finalistes d'interpréter 3 titres de leur création en direct sur la scène de l'Espace Georges Brassens à Sète, le samedi 16 Février 2019. Une balance est prévue dont les horaires seront à définir.
- 12) Il sera demandé aux candidats de prévoir un maximum de 2 musiciens pour l'accompagnement musical
- 13) En fin de concours un lauréat sera désigné suite à la décision du jury et le public sera aussi invité à voter pour décerner "Prix du Public".
- 14) Le Lauréat recevra le trophée Georges Brassens et sera invité à venir se produire lors du Festival FERNANDE qui a lieu au Théâtre de la Mer Jean Vilar à Sète du 22 au 29 Juin. La soirée à laquelle participera le candidat lui sera précisée au plus tard le 28 Février 2019. Le lauréat chantera trois de ses compositions. Le Lauréat recevra un cachet de 500 € pour sa prestation.
- 15) Le lauréat s'engage à porter dans toute production réalisée grâce au prix Georges Brassens la mention « Prix Georges Brassens - Festival FERNANDE 2019 »
- 16) Le fait de participer à ce concours entraîne l'acceptation totale du présent règlement
- 17) Aucun dossier de candidature non retenue ne sera renvoyé.
- 18) Toutes les décisions prises par le jury seront sans appel. Tout manquement au présent règlement sera sanctionné par l'élimination du candidat.
- 19) La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée à l'occasion des déplacements et séjours des candidats.
- 20) Dans l'intérêt de la manifestation, les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement ou d'annuler la manifestation en cas d'événement fortuit ou force majeure sans qu'aucune réparation de préjudice puisse leur être demandée.